

Séance du 26 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION N° CS 2007-09-13

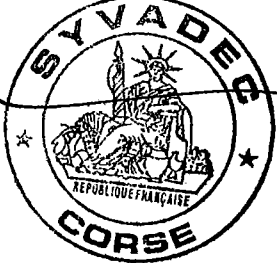
OBJET : ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE-CHOMAGE.

N° de délibération : 2007-09-13 Date de délibération : 26/09/2007			L'an deux mil sept, le 26 Septembre à 10 Heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	28	28	

MM : François TATTI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, Dominique MATRAGLIA, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Pierre Régis GONSOLIN, Gilbert DINI, Jean Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Maurice PARIGGI, Antoine GREANI, Pierre Paul DEGORTES, José GIANZILY, Eugène BETTELANI, Jean Baptiste GIFFON, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Joseph CESARI, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean Pierre GIORDANI.

Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON.
Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, René DOMINICI, Henri SISCO, Hyacinthe MATTEI, Xavier POLI, Charles VIVIANI, Georges MELA, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.

Madame :
Messieurs :

N° de délibération : 2007-09-13 Date de délibération : 26/09/2007	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du : 28/09/2007 Le Président du SYVADEC
MM. Pierre GUIDONI	Sous-Préfecture de CORTE 28 SEP. 2007 ACCUSE DE RÉCEPTION	
18 SEPTEMBRE 2007		
18 SEPTEMBRE 2007		

OBJET : Adhésion au régime d'assurance-chômage.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de souscrire une adhésion auprès de l'ASSEDIC de Corse pour le régime d'assurance-chômage, en considérant les dispositions énoncées à l'article L 351-12 § 2 du Code du Travail relatives à l'indemnisation de la privation d'emploi des agents non titulaires des Collectivités Territoriales, et non statutaires des établissements administratifs rattachés à une Collectivité Territoriale.

Monsieur François TATTI propose l'adhésion du SYVADEC, Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de Corse de se prononcer sur la présente délibération.

Après avoir entendu le Comité Syndical :

28 membres présents ont voté à l'unanimité.

- Accepte l'adhésion du SYVADEC au régime d'assurance-chômage de l'ASSEDIC de Corse.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2007 du SYVADEC.
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion avec l'ASSEDIC de la Région Corse.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 26 Septembre 2007
Extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT DU SYVADEC

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE

28 SEP. 2007

ACCUSE DE RÉCEPTION